



Association Nationale de Prévoyance Familiale  
26 rue Condillac  
33000 BORDEAUX

Les adhérents

A BORDEAUX, le 19 décembre 2025,

Objet : convocation AGO 2026 - information prestations/cotisations - évolutions et projets

Chères adhérentes, chers adhérents,

Vous trouverez, ci-joint, la convocation à notre prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 30 mars 2026 à BORDEAUX, La Ressourcerie, 21 Cours de Verdun.

Quelques mots d'informations sur vos cotisations et remboursements de santé :

### **2025: Un contexte national marqué par la hausse des coûts de santé**

L'année 2025 a confirmé la forte pression inflationniste sur les dépenses de santé en France. Elle a été marquée par plusieurs mesures ayant un impact direct sur les remboursements, tant pour votre mutuelle le Groupe France Mutuelle que pour l'ensemble des organismes complémentaires. Parmi elles, il convient de retenir notamment :

- La revalorisation des tarifs des consultations de médecins généralistes (de 26,50 € à 30€) ou spécialistes (exemple : psychiatres de 51,70 € à 55 €, gynécologues de 33,50 € à 37 € etc.),
- L'augmentation des tarifs d'un certain nombre d'actes de biologie médicale en 2025 et 2026,
- L'extension du 100% Santé aux fauteuils roulants au 01/12/25 et aux prothèses capillaires au 01/01/26,
- L'entrée en vigueur du nouveau dispositif d'examen bucco-dentaire au 1er avril 2025.

Le déploiement continu du "100% Santé" (optique, dentaire, auditif) garantit un accès aux soins sans reste à charge, mais pèse structurellement sur les comptes des mutuelles.

À cela s'ajoute le désengagement partiel de la Sécurité sociale sur certains postes, comme le dentaire (avec un ticket modérateur relevé à 40 %), qui a mécaniquement transféré une charge financière plus lourde vers les organismes complémentaires.

Les prévisions du secteur pour 2026 anticipent d'ailleurs de nouvelles hausses significatives sur le marché.

### **2026 : Les nouvelles conditions tarifaires 2026 du Groupe France Mutuelle**

Dans ce contexte, votre assureur, le **Groupe France Mutuelle (GFM)** nous a communiqué les conditions de renouvellement pour l'année à venir.

Si les garanties de vos contrats ne subissent pas de modification structurelle notable, GFM a dû procéder à une indexation tarifaire pour maintenir l'équilibre du régime. L'assureur appliquera ainsi une augmentation moyenne maîtrisée de l'ordre de **5 %** sur les cotisations au 1er janvier 2026.

À titre d'exemple, voici les évolutions pour certains régimes phares :

- Sérénité TM (Famille) : la cotisation mensuelle passe de 178,00 € à 187,00 €.
- Confort 200% RSS (Adulte) : la cotisation mensuelle évolue de 146,00 € à 153,00 €.
- Sérénité Adulte (+ de 30 ans) : la cotisation passe de 80,00 € à 84,00 €.

Vous trouverez le détail complet des cotisations 2026 sur notre site internet, onglet "Information Adhérents".

Enfin, GFM nous informe qu'une décision définitive du parlement sur l'application d'une éventuelle contribution additionnelle sur les cotisations des complémentaires santé est attendue. Si cette décision venait à se confirmer, cette contribution pourrait être répercutée sur les cotisations avec l'envoi d'un nouvel appel de cotisations.

En tant qu'association souscriptrice, l'ANPF reste extrêmement vigilante sur l'équilibre cotisations/prestations.

### **L'ANPF : Une association engagée et solidaire**

Au-delà de cette mission pour votre santé, l'ANPF poursuit sa mission d'intérêt général amorcée depuis 2020. Face aux défis du vieillissement, du handicap et du bien-être, nous souhaitons renforcer notre rôle d'acteur engagé.

Cette ambition s'incarne notamment à travers le fonds de dotation **Action Solidarité Intergénération (ASI)**. Ce couple ANPF-ASI nous permet de financer des projets portés par des organismes d'intérêt général. Votre statut d'adhérent vous confère un rôle actif : un droit de vote pour prendre des décisions qui ont du sens, de l'impact.

Une nouvelle déléguée générale nous a rejoint en septembre 2025 et nous poursuivons les actions de renforcement de la gouvernance du groupe et de son développement.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.

Veuillez agréer, Chères adhérentes, Chers adhérents, nos salutations distinguées.

Le Président du Conseil d'Administration.  
V. VALLADE